

TOUTE VIE S'APPARTIENT

Québec, 17 mai 2010 - Le Cardinal Marc Ouellet s'acharne à vouloir assujettir à nouveau le peuple québécois à « l'autorité morale et doctrinale » de son église en tenant des propos intégristes. Personne ne peut reprocher au cardinal Ouellet de vouloir défendre la dignité humaine, d'où découlent l'éthique, la politique, le droit et toutes les institutions sociales d'un État qui se veut démocratique. On peut cependant être totalement en désaccord avec lui sur le fondement de cette dignité absolue qu'il accorde à toute vie humaine de la conception à la mort.

Selon le cardinal « le Créateur de l'homme est l'unique maître de la vie », et, par conséquent tous les humains n'ont qu'à agir aveuglement à l'ordre établi par son Dieu dont son église est la seule vraie représentante sur terre. Selon cette conception surnaturelle de l'humain, dépourvue de tout fondement, la dignité de la personne ne découle pas des caractéristiques inhérentes à sa nature, mais du fait qu'ils soient la création d'un dieu invisible qui exige que les humains obéissent sans se poser de questions à ceux qui se sont autoproclamés ses représentants officiels ici-bas.

La vie humaine est sacrée non pas parce qu'elle a été créée à l'image d'un dieu quelconque mais parce que toute vie est, de par sa nature même, **une fin en soi**, donc à soi-même sa valeur absolue. Toute vie est autoproductrice, auto-organisatrice, autorégénératrice, autoréférentielle, autoconservatrice, autotransformatrice (évolution) et autoreproductrice. La personne est à ce titre sa propre fin. Sa structure et les fonctions qu'elle remplit ne servent qu'à satisfaire les exigences vitales qui lui permettent de naître, de vivre, d'évoluer et de se reproduire. **Toute vie a donc comme finalité de vivre**. Or, seuls les humains, si on leur en donne les moyens, peuvent devenir conscients qu'ils sont leur propre fin et que **leur vie est leur valeur absolue, donc digne du plus grand respect**.

Or, toute nouvelle vie humaine ignore qu'elle est sa propre fin, qu'elle aspire naturellement au bonheur et qu'elle naît inachevée, héritière uniquement d'un potentiel d'humanité. Elle est fragile et totalement dépendante de ceux qui lui ont transmis la vie. Cette caractéristique fondamentale de toute vie humaine fonde le droit naturel de tous les humains, et plus particulièrement celui des enfants et des adolescents, aux connaissances, aux pratiques et aux conditions favorables à leur processus d'humanisation. Ce droit coexiste avec le droit à la vie, qui est en fait un droit à une vie **humaine** avant tout.

Si toute vie humaine est une fin en soi, donc une valeur absolue, digne du plus grand respect, il ne fait aucun doute que l'avortement est un enjeu capital pour un État qui se veut démocratique, c'est-à-dire un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Le peuple québécois, par l'entremise de ses élus, a légalisé l'avortement. Ce droit qui s'efforce de respecter le droit du fœtus et de la mère, à une **vie humaine** maintenant et à l'avenir, ne doit pas servir à banaliser la vie et la priver de la dignité inhérente à sa nature.

Pour ce faire, il est crucial d'enseigner une éthique fondée sur l'humain, par l'humain et pour l'humain. C'est en enseignant aux membres de chaque nouvelle génération à connaître et à respecter la valeur absolue de leur être que le Québec formera des citoyens respectueux de la dignité de leur personne et celle de leurs semblables, y compris les fœtus. Or, cet enseignement qui relève du programme *Éthique et culture religieuse* ne peut pas remplir actuellement cette importante fonction sociale puisqu'il n'est pas fondé sur une conception naturelle de l'être humain.

Gaston Marcotte

- 30 -

Source : Gaston Marcotte

- Professeur associé à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval,
- Président-fondateur du Mouvement Humanisation

Tél. : (418) 656-5858

Tél. : (418) 658-4862

info@mouvementhumanisation.org

www.mouvementhumanisation.org